

87-591

du 22 Octobre 1987

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° ~~87-591~~ / MTPSPS-DGFP-DGPCE
Portant Promotion au titre de l'année
1986 de certains Ingénieurs Géomètres
Principaux des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques
(Cadastré) en tête : MACKOSSO (Gaston.)

LE PREMIER MINISTRE

(/I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant
ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984,
portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant statut
général des Fonctionnaires ;

SG/MTPCUHE

Vu le Décret 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut
commun des Cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret 62/130 du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 62/197 du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi 15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 62/198 du 5 Juillet 1962, relatif à
la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 65/170 du 25 Juin 1965, réglant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret 62/196 du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret 80/130 du 27 Décembre 1980, portant
délibération des avancements des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret 84/856 du 8 Août 1984, portant nomi-
nation du Premier Ministre ;
Vu le Décret 87/481 du 20 Décembre 1987, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret 87/182 du 20 Décembre 1987, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;
Vu le Décret 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la
prise d'effet des avancements et reclassements ;

D.G.B.

D.C.F.

Vu l'Arrêté 2087/PE du 21 Juin 1988, fixant le règlement
sur le solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 87-590 / MTPSPS-DGFP-DGPCE du
22 OCT. 1987, portant Inscription au tableau d'avancement au titre de
l'année 1986 de certains Ingénieurs Géomètres Principaux des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Cadastré)

(/I S A S :

DECRET :

ARTICLE 1er : Sont promus au 2ème échelon à l'indice 940 (2) ans au titre de l'année 1986, les Ingénieurs Géomètres Principaux des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (CADASTRE) dont noms suivent ACC = NEANT

- MACKOSSO Gaston	P/C du 01.10.86	Cadastre	B/ville
- MANGOUELEH Béchir	P/C du 01.10.86	- " -	Quesso
- NDIINGA-KOULA Alphonse	P/C du 07.9.86	- " -	P/Noire
- NDIINGA OPIERO	P/C du 01.10.86	- " -	B/ville
- MABIALA-TATY Etienne	P/C du 17.10.86	- " -	- " -
- ELO Albert	P/C du 01.10.86	- " -	- " -

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 22 Octobre 1987.

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,

M. M. M. M. M.

[Signature]

Commandant Dieudonné KIMDEMBA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....	1
- DGFP/DGPEC.....	3
- BST/DGPEC.....	2
- DGB.....	2
- DCF.....	2
- SGG/BC.....	3
- B/S.....	2
- MTPCUME.....	2
- SG/DAF.....	2
- CRETH.....	2
- Dir. Tourisme.....	2
- Cadastre B/ville.....	2
- " - Quesso.....	2
- " - P/Noire.....	2
- Intéressé.....	1
- Dossier.....	3/34